

CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

KIT ARGUMENTAIRE



- 1. PAUVRETÉ EN ZONE RURALE**
- 2. PAUVRETÉ DES SENIORS**
- 3. CHÔMAGE ET PRÉCARITÉ**
- 4. LOGEMENT ET PAUVRETÉ**
- 5. ACCÈS AUX DROITS**
- 6. JEUNES ET PRÉCAIRES**
- 7. ALIMENTATION ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**
- 8. SANTÉ : ACCÈS AUX SOINS**
- 9. INÉGALITÉS - FEMMES ET PRÉCARITÉ**
- 10. ACCÈS À LA CULTURE**
- 11. EPHAD**
- 12. ISOLEMENT**
- 13. MIGRANT·E·S**
- 14. SURENDETTEMENT**
- 15. PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE**
- 16. DOMICILIATION : UNE ADRESSE POUR EXISTER**
- 17. PAUVRETÉ EN OUTRE-MER**



1. PAUVRETÉ EN ZONE RURALE

LE SAVIEZ-VOUS ?

- **Plus les espaces sont éloignés des centres urbains, plus le niveau de vie est faible.** Les zones rurales isolées hors influence des pôles urbains sont celles où **le niveau de vie médian est le plus bas** (1 495 euros / mois contre 1 658 dans les pôles urbains en 2012) ; le taux de pauvreté y était de 18,2 % contre 14,3 % dans les grands pôles urbains en 2015.
- **La pauvreté en zone rurale touche des populations très diverses.** Toutes les catégories les plus modestes et fragiles de la population y sont surreprésentées : personnes âgées (27 % de plus de 60 ans) ; ouvrier-e-s (32 % des actifs) ; em-ployé-e-s (27 %) ; agriculteur-riche-s (7 %). **Les femmes vivant en zone rurale sont particulièrement touchées par la précarité** : 39 % des femmes salariées en zone rurale le sont à temps partiel, contre 29 % à l'échelle nationale.

Particulièrement fragiles, **les populations des espaces ruraux sont également moins bien aidées et souvent délaissées.** Quelques exemples :

- . Le maillage des services publics et le tissu associatif y sont moins denses, et le non-recours aux droits plus fréquent qu'en ville (par exemple : les prestations sociales constituent 35,3 % des revenus pour l'ensemble des ménages pauvres, mais seulement 28,1 % en zone rurale).
- . Les zones rurales souffrent du sous-équipement dans tous les domaines : écoles, hôpitaux et services de santé (« déserts médicaux »), équipements culturels, transports, ou commerces (par exemple : 1 commune sur 2 n'a plus aucun commerce ; 300 fermetures de commerce tous les ans en zone rurale entre 2002 et 2008).
- . Le problème du logement s'y pose aussi : faiblesse du parc public (seulement 7 % de HLM contre 20 % en zone urbaine), vétusté (60 % du parc privé date d'avant 1948 et les 2 / 3 des « logements indignes » se situeraient dans l'espace rural, d'où des coûts d'énergie élevés pour des habitant-e-s aux ressources modestes).

COMMENT EN SOMMES-NOUS ARRIVÉ-E-S LÀ ?

- **Les territoires ruraux souffrent particulièrement de la crise économique et des politiques libérales** qui l'ont aggravée, depuis des décennies et plus encore depuis 2008 :
 - . Entre 2007 et 2014 **l'emploi salarié privé a baissé de 5,8 %** au total dans le monde rural (perte de 80 000 emplois) contre 0,8 % au total dans les aires urbaines. La désindustrialisation affecte aussi particulièrement les zones rurales : **-125 000 emplois industriels** en zone rurale entre 1982 et 2010.
 - . L'agriculture est victime du choix du modèle productiviste et du libre marché : disparition de 70 % des emplois agricoles (-560 000) et de 50 % des exploitations entre 1982 et 2010, la concentration en grandes exploitations intensives employant peu (7 % environ de la population active rurale).
- Parallèlement, **les politiques d'aménagement du territoire ont systématiquement défavorisé les espaces ruraux**, créant des phénomènes de relégation, voire de désertification :
 - . La « décentralisation » a continûment bénéficié aux grandes capitales régionales, au détriment des communes et territoires ruraux (par exemple : loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) de 2015). Conséquences : la concentration des compétences, des administrations et services publics dans les métropoles et la réduction des moyens alloués aux zones rurales (baisses de dotations).
 - . L'action publique s'est révélée « un contresens en matière d'égalité des territoires » ; défavorisant les zones rurales « qu'il s'agisse d'enseignement supérieur, de recherche, de santé, d'infrastructures » (rapport rendu en 2014 par le sénateur Alain Bertrand (PS, aujourd'hui LREM !). L'État a accompagné et renforcé la métropolisation au lieu de lutter contre.

- D'où une fracture territoriale et sociale toujours plus forte entre les métropoles concentrant les activités les plus dynamiques et les populations les plus aisées, et les territoires ruraux devenus des espaces de relégation : ainsi par exemple, depuis la fin des années 1990, **plus de 80 % des ménages arrivant dans les campagnes sont des ménages de revenus modestes**, éligibles au parc social, fuyant la hausse des loyers des centre-ville.

QUE FAIT LE PRÉSIDENT MACRON ?

- **Négligeant les communes rurales, il impose une gouvernance et un aménagement du territoire dominés par l'État central et les métropoles**, loin des populations abandonnées.
 - . Les faits sont parlants et Emmanuel Macron l'a dit lui-même aux maires : les mesures prises en 2017 concernant les collectivités territoriales (suppression de la taxe d'habitation ou des emplois aidés) « n'ont pas été dûment concertées » (23 / 11 / 2017).
 - . Il prévoit que les nouvelles relations entre l'État et les collectivités locales seront fondées sur un principe de contractualisation imposant sur plusieurs années les contraintes et les recettes financières.
 - . Il enlève aux petites communes des leviers fiscaux (taxe d'habitation) et réduit ainsi leur autonomie.
- **Il impose l'austérité aux collectivités territoriales** : en zone rurale, cela veut dire encore moins de moyens et de services publics pour les habitant.e.s, au mépris de l'égalité entre les territoires, et avec des conséquences d'autant plus graves que les emplois publics font souvent vivre ces territoires où l'emploi privé est mis à mal.
 - . Suppression de 300 millions de dotations aux collectivités territoriales pour l'année 2017 (13 milliards prévus sur la durée du quinquennat).
 - . Suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages : or cet impôt finance 79 % des ressources propres des communes. En dépit des promesses, rien ne garantit que l'État compense durablement le manque à gagner de 9,5 milliards.
 - . Suppression de 150 000 contrats aidés souvent indispensables aux petites communes.
 - . Fermetures de centaines de classes rurales dans 57 départements.
 - . Menaces sur les « petites lignes » et la desserte des zones rurales dans le cadre de la réforme de la SNCF.
- **Il fragilise l'agriculture en l'exposant à une concurrence déloyale**, et réduisant les aides de certain.e.s agriculteur.rice.s :
 - . Soutien aux traités de libre-échange négociés par l'Union Européenne (CETA avec le Canada, traité avec le Mercosur en préparation) : par exemple, le CETA prévoit d'augmenter d'un quart les importations actuelles de l'Union européenne en viande bovine, avec de la viande canadienne produite à moindre coût du fait de normes moins exigeantes, ce qui menace de déstabiliser l'élevage français.
 - . Refonte de la carte des zones défavorisées bénéficiaires d'aides européennes : 4 000 nouvelles communes entrent, mais 1500 sortent, ce qui signifie pour certain.e.s agriculteur.rices déjà fragiles perdre de 4 000 à 10 000 euros annuels !

QUE PROPOSE LA FRANCE INSOUMISE ?

- **Une organisation territoriale plus juste, plus démocratique, et plus proche des populations rurales et de leurs besoins.**
 - . Mise en place d'une organisation territoriale autour des communes et des départements, en abrogeant les lois de l'Acte 3 de la décentralisation (loi NOTRe, loi MAPTAM).
 - . Permettre la participation des citoyen-ne-s aux décisions des collectivités par l'instauration de conférences citoyennes de territoire.

- **Des services publics dans tous les territoires ruraux, pour mettre un terme aux situations d'abandon, et garantir le bien être et l'égalité entre les citoyen-ne-s où qu'elles et ils vivent.**
 - . Inscrire dans la constitution l'égalité d'accès aux services publics des habitant-e-s de tous les territoires de la République sur les missions essentielles de l'État (santé, éducation, eau, énergie, transports, communications, accès à la culture et aux services sociaux).
 - . Faire un moratoire sur les fermetures de services publics et un plan pour leur redéploiement sur les territoires ruraux et périurbains : écoles, services postaux, hôpitaux et services de santé, gares et trains de proximité, équipement culturel, accès au numérique et à la téléphonie mobile en étendant la couverture haut débit à tout le territoire.

- **Un aménagement du territoire soucieux de la vitalité économique des territoires ruraux, garantissant le bien-vivre de tous et toutes leurs habitant-e-s.**
 - . Créer un commissariat à l'aménagement du territoire au niveau national, doté de moyens d'analyse et de planification, agissant en articulation avec les communes.
 - . Donner aux collectivités rurales les moyens financiers d'agir et d'investir, en revenant sur les baisses de dotation.
 - . Délivrer l'agriculture de la concurrence déloyale produite par les traités de libre-échange et l'Union Européenne.
 - . Instaurer des **prix minimums** pour permettre une rémunération décente et ainsi éviter la captation de la valeur ajoutée des intermédiaires et de la grande distribution.
 - . Mise sous condition stricte d'une surface maximale par actif agricole lors des nouvelles autorisations d'exploiter pour éviter la concentration entraînée par le modèle productiviste.
 - . Soutenir la transition vers une **agriculture écologique** (planification, subvention, formation).
 - . Protéger les populations rurales de formes spécifiques de précarité : soutien à la restauration du bâti ancien et à la construction en matériaux renouvelables ; protection des agriculteur-riche-s de la précarité (Revalorisation des retraites agricoles au minimum au niveau du SMIC pour une carrière complète, avec un objectif de convergence avec le régime général ; Accès de tous les actifs agricoles non-salariés au statut d'agriculteur-riche-s et à une véritable protection sociale).



2. PAUVRETÉ DES SENIORS

LE SAVIEZ-VOUS ?

- **1,2 million de personnes** de plus de 60 ans sont considérées comme pauvres.
- Le montant moyen des retraites en France est de 1376 euros bruts mensuels. **Près de 9 % des retraité-e-s** (1,1 million de personnes) **vivent avec moins de 987 euros par mois**. Pour les personnes les plus vulnérables, l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) est actuellement de 803,20 euros par mois pour une personne seule et de 1 246,97 euros pour un couple. Par comparaison, le seuil de pauvreté est évalué à 1 015 euros mensuels.
- **Hommes et femmes ne sont pas égaux-ales devant les retraites** : les femmes touchent en moyenne 1 050 euros brut par mois contre 1 730 euros brut pour leur homologues masculins, soit 39 % de moins.
- Un grand nombre de seniors a **du mal à faire face à certaines dépenses de première nécessité** :
 - . 40 % des seniors ont du mal à payer certains actes médicaux.
 - . 46 % ont du mal à faire face à leurs dépenses d'énergie.
 - . Parmi les seniors ayant un revenu inférieur à 1 200 euros par mois, près de 40 % ont des difficultés pour s'assurer trois repas sains par jour.
- La situation d'un **grand nombre de seniors hébergé-e-s dans les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) est indigne** : manque de places (le plus souvent 6 mois d'attente), pénurie de personnels (55 professionnel-le-s / 100 lits alors qu'il faudrait au moins 80 / 100), soins et accompagnement insuffisants (de 8 à 10 minutes au lieu de 40 pour la toilette, le lever, l'habillage, la mise en fauteuil).

COMMENT EN SOMMES-NOUS ARRIVÉ-E-S LÀ ?

- En 2000, l'on comptait près de **3 fois moins de seniors vivant sous le seuil de pauvreté** qu'aujourd'hui. Les demandes d'aide au Secours Populaire Français émanant de personnes âgées ont **augmenté de 50 % depuis 2010**.
- Les plus âgé-e-s sont parmi **les plus touché-e-s par les effets de la crise économique** : plans de licenciement, les départs forcés, et le chômage de longue durée. 56 % de la hausse du chômage entre 2012 et 2017 concernait des personnes de plus de 50 ans ; plus de 190 000 personnes entre 50 et 60 ans ont perdu leur emploi sur cette période.
- Les seniors et retraité-e-s ont été **directement touché-e-s par les politiques d'austérité menées depuis des années** : recul de l'âge du départ à la retraite (2010), allongement de la durée de cotisation nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein, gel des pensions, taxes supplémentaires (suppression de la demi-part pour les veuves en 2008, taxe Casa en 2013).

QUE FAIT LE PRÉSIDENT MACRON ?

- **Il s'en prend au pouvoir d'achat des retraité-e-s :**

- . 60 % des retraité-e-s **ont vu leur CSG augmenter de 1,7 % en 2018**, entraînant des pertes de pouvoir d'achat de plusieurs dizaines d'euros chaque mois.
- . En outre, il poursuit la politique de gel des pensions, aucune revalorisation n'est prévue avant 2019.

- **Il réduit l'indemnisation des chômeur-se-s âgé-e-s** : les nouvelles règles entrées en vigueur au 1^{er} novembre 2017 réduisent la durée maximale d'indemnisation des nouveaux et nouvelles chômeur-se-s de 50 à 55 ans à deux ans, au lieu de trois auparavant.

- **Il s'en prend aux services publics qui assistent les plus âgé-e-s** : baisse de 200 millions d'euros des dotations aux EHPAD, avec pour conséquence la souffrance au travail pour les soignant-e-s, et des traitements indignes pour les patient-e-s. Tout cela pour faire du soin aux personnes âgées un « marché » lucratif où la rentabilité prime sur l'humain.

- Il se prépare à **raboter une fois de plus les droits des plus âgé-e-s**, avec une nouvelle réforme des retraites prévue pour 2019. Un « choc de simplification » selon les mots d'Emmanuel Macron : base de calcul des pensions, âge de départ à la retraite, durée de cotisations, fin des régimes spéciaux : nombreuses sont les conquêtes sociales qui risquent d'être attaquées.

QUE PROPOSE LA FRANCE INSOUMISE ?

- Restaurer **le droit à la retraite à 60 ans à taux plein**, ramener la durée de cotisation pour une retraite complète à quarante ans.

- **Revaloriser les pensions de retraite au niveau du Smic** pour une carrière complète et porter le minimum vieillesse au niveau du seuil de pauvreté.

- **Assurer le financement durable des régimes de retraites solidaires**, intergénérationnelles et par répartition, par la mise à contribution des revenus financiers des entreprises, par l'augmentation du nombre de cotisant-e-s et de l'assiette des cotisations (créations d'emplois, hausse des salaires, recul de la précarité, hausse de l'activité des femmes, etc.) et de leur taux. **Construire une prise en charge solidaire de la dépendance**, financée par une mise à contribution des revenus immobiliers et des successions sur les gros patrimoines.

- **Développer un réseau public de maisons de retraite avec des tarifs harmonisés et accessibles**, créer 10 000 places par an en EHPAD publics pendant cinq ans. Former, qualifier et recruter en nombre suffisant le personnel nécessaire, soit au moins 100 000 personnes.



3. CHÔMAGE ET PRÉCARITÉ

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Selon l'INSEE, être sans emploi, c'est : « ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les quinze jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois ».
- Les chiffres de **Pôle emploi** tiennent compte des différentes formes de chômage et incluent les précaires. En France métropolitaine **5 612 300 personnes sont concernées** : (3 463 100 sont sans emploi et 2 160 900 exerçant une activité réduite). On peut encore y ajouter d'autres demandeur-se-s d'emplois (D et C : non tenu-e-s de faire des activités de recherche en raison de maladie, ou en stage, en formation, en contrats aidés etc) : 6 355 210 personnes.
 - . **3,45 millions de demandeur-se-s d'emploi sont indemnisables** par l'Assurance chômage (inscrit-e-s à Pôle emploi avec un droit ouvert aux allocations chômage). **Mais seulement 2,51 millions sont indemnisé-e-s.**
 - . 1 personne sur 2 indemnisée est au chômage **suite à la fin d'un contrat à durée limitée** : 37 % après un CDD et 10 % après une mission d'intérim. 1 / 4 des allocataires indemnisé-e-s, travaillait à temps partiel.
 - . En moyenne, les sortant-e-s de droit ont consommé 68 % de leur droit. La durée moyenne d'indemnisation est de 10 mois. Dans l'ensemble, **7 sortant-e-s de droit sur 10 ont été indemnisé-e-s moins d'un an.**
 - . **1,6 million d'allocataire-riche-s travaillent tout en étant inscrit-e-s à Pôle emploi.** La moitié cumule son revenu et une part de son allocation, en fonction de sa rémunération du mois. Ainsi **1 allocataire-riche indemnisé-e sur 3 travaille.**
 - . La moitié des demandeur-se-s d'emploi indemnisé-e-s ont moins de 40 ans. Autant d'hommes que de femmes tous âges confondus.
 - . 92 % des embauches sont des contrats de moins de 6 mois.
- **Les chômeur-se-s : tout sauf des profiteur-se-s :**
 - . Un triste constat : le chômage **tue entre 10 000 et 14 000 personnes par an** (selon l'Inserm).
 - . Le chômage n'est pas un « cadeau » de l'État : les salarié-e-s cotisent pour le chômage.
 - . L'accès aux indemnités et plus largement aux droits est loin d'être automatique : il suppose de s'inscrire, de s'actualiser etc. De nombreuses personnes ont des difficultés avec la complexité administrative et la dématérialisation des procédures. Selon le Secours Catholique, **31 % des ménages français ou étrangers éligibles aux allocations familiales n'en touchent pas.** (voir la fiche accès aux droits)
 - . Selon les chiffres nationaux publiés par Pôle emploi en novembre, **86 % des 270 000 demandeur-se-s d'emploi contrôlé-e-s remplissent toutes leurs obligations. Et sur les 14 % radié-e-s, seul-e-s 40 % étaient indemnisé-e-s par l'Unedic.** L'immense majorité des chômeur-se-s cherchent donc effectivement du travail.

COMMENT EN SOMMES-NOUS ARRIVÉ-E-S LÀ ?

- Le chômage de masse s'est installé et s'y ajoute la précarité croissante des travailleur-se-s, aggravée par des politiques libérales et le libre échange généralisé qui favorise les délocalisations.
- **Des choix politiques qui ne créent pas d'emploi** : baisse des investissements publics avec des politiques d'austérité et des cadeaux faits aux grandes entreprises sans contrepartie. Par exemple, le CICE coûte 67 milliards d'euros, pour créer ou maintenir entre 10 000 et 200 000 emplois selon les estimations. Cela fait **en moyenne un coût de 335 000 euros par emploi créé.**

QUE FAIT LE PRÉSIDENT MACRON ?

- **Emmanuel Macron aggrave les choses et s'en prend à l'assurance chômage et aux chômeur-se-s :**
 - . **Facilitation des licenciements :** les lois travail 1 et 2 facilitent les licenciements boursiers, les plans sociaux, et même les licenciements abusifs (par le plafonnement des indemnités prudhommales). Quelques exemples récents : Pimkie, Carrefour.
 - . **Suppression directe d'emplois :** des dizaines de milliers de **contrats aidés** supprimés par l'État (310 000 suppressions prévues initialement) et l'annonce de **suppressions de 120 000 postes de fonctionnaires**.
- **Réforme de l'assurance chômage qui mine la protection sociale et traque les chômeur-se-s :**
 - . Derrière les mots « protection universelle » et « extension du chômage » Emmanuel Macron cache l'attaque d'un système de protection sociale assuré à travers les cotisations sociales, vers un système d'aides dispensées et décidées par l'État.
- **Changement de financement de l'allocation chômage :**
 - . Elle était financée par les cotisations sociales : **2,4 % pour la part salariale et 4,05 % pour la part employeur-se**. Or **Le PLFSS pour 2018 a supprimé les cotisations salariales pour l'assurance-chômage**, ce qui va entraîner des problèmes de financement et d'**indépendance de sa gestion**.
- **« L'extension du chômage » aux indépendant-e-s et démissionnaires :**
 - . L'extension du chômage aux indépendant-e-s nécessite une réforme de fond, avec de nouvelles cotisations et de nouvelles conditions d'indemnisation. L'extension aux démissions en vue d'une évolution revient en fait à inciter à la mobilité, qui favorisera surtout les cadres.
 - . **Le risque principal de ces deux extensions est une réduction générale de l'indemnisation chômage pour tout le monde.** Le transfert des cotisations chômage des salarié-e-s sur la CSG et l'idée pour l'État de reprendre la main sur son financement laissent penser que nous nous dirigeons vers un système à l'anglo-saxonne où tout le monde touche une faible indemnisation de la part d'un chômage étatisé.
- **Le renforcement du contrôle des chômeur-se-s :**
 - . Possibilité pour Pôle emploi de supprimer ou de réduire l'allocation-chômage si la personne n'accomplit aucun « acte positif et répété en vue de retrouver un travail » ou s'il-elle refuse deux fois de suite « une offre raisonnable d'emploi (ORE) ». ORE : au delà de 12 mois, l'offre est jugée acceptable si le salaire correspond aux sommes perçues par l'allocation chômage ; au-delà de 6 premiers mois, Pôle emploi considère que la personne doit accepter une offre répondant à ses qualifications dans un rayon de 30 km de son domicile ou bien accessible en moins d'une heure.

QUE PROPOSE LA FRANCE INSOUMISE ?

- **Protéger l'emploi :**
 - . Rompre avec le libre-échange par le **protectionnisme solidaire**.
 - . Interdire les licenciements boursiers et mettre fin à l'impunité des employeur-se-s en cas de licenciements abusifs.
- **Renforcer les pouvoirs de l'Inspection du travail.**
 - . Protéger l'emploi grâce à la **citoyenneté dans l'entreprise**.
- **Créer de l'emploi :**
 - . Partager le temps de travail pour créer de l'emploi.
 - . Investir 100 milliards d'euros pour relancer l'activité.
 - . Créer plus de 300 000 emplois dans le cadre de la **planification écologique**.
 - . Augmenter le nombre d'**emplois aidés** pour la jeunesse.

- **Assurer le droit opposable à l'emploi et protéger les salarié-e-s :**

- . Faire de Pôle emploi l'outil d'un **État employeur en dernier ressort**, sur une mission d'intérêt général.
- . Édifier la **Sécurité sociale professionnelle** : assurer la continuité des droits personnels hors du contrat de travail (droit à la formation, ancienneté, etc.) et de garantir la continuité du revenu en cas de perte d'emploi ou démission.
- . Éradiquer la précarité : **recours au CDD par les entreprises encadré par des quotas** : pas plus de 10 % de contrats précaires dans les PME, pas plus de 5 % dans les grandes entreprises. Faciliter la requalification du statut d'auto-entrepreneur-euse en contrat de travail salarié pour permettre plus de protection et l'intégration des indépendant-e-s.



4. LOGEMENT ET PAUVRETÉ

LE SAVIEZ-VOUS ?

- 12 millions de personnes sont dans une **situation « fragile »** de logement en France.
- 1 SDF sur 4 a un emploi : **143 000 personnes**.
- **31 000** SDF sont des enfants.
- 8,6 millions de personnes sont dans un **logement surpeuplé**.
- 1 ménage sur 5 déclare **souffrir du froid** dans son logement.
- **15 222 personnes expulsées** en 2017, soit 140 % de plus depuis 2002.
- Plus de la moitié des revenus du premier décile passe dans le logement.
- 2 millions de personnes privées de sanitaires, de chauffage ou de cuisine.
- 1 personne sur 5 en situation de **précarité énergétique**.

COMMENT EN SOMMES-NOUS ARRIVÉ-E-S LÀ ?

- Par **l'augmentation libre des loyers** entraînant l'incapacité à fournir à logement décent à toutes et tous.
- Par **la casse du logement social** qui a entraîné le surendettement, la dégradation des copropriétés, l'éloignement des classes populaires des centres urbains.
- Par **la non-augmentation des constructions**. Résultat ? Aujourd'hui, il manque plus d'un million de logements.
- Par la **diminution par 6** des subventions de l'État pour le logement social entre 1999 et 2005.
- Par la **diminution par 3** des subventions de l'État pour le HLM standard depuis 2010.

QUE FAIT LE PRÉSIDENT MACRON ?

- **Attaques aux principes du logement social**. L'article 52 du projet de loi de finances 2018 confisque 1,5 milliard d'euros aux organismes de logements sociaux. Avec le projet de loi ELAN, le Gouvernement a pour volonté de renforcer le secteur privé en affaiblissant le rôle de l'État (vente du foncier public à des opérateurs privés) et en asphyxiant les bailleurs sociaux par des incitations à la vente (veulent atteindre 40 000 logements sociaux vendus par an contre 10 000 aujourd'hui).
- **Baisse de l'Aide Personnalisée au Logement (APL)** de 5 euros. Il s'agit d'une aide financière destinée à réduire le montant du loyer. A croire que le Gouvernement considère que les Français-es qui en bénéficient, les plus précaires donc, ont trop de facilités pour se loger. Lors de cette annonce, Claire O'Petit, députée de la majorité gouvernementale s'est moquée des étudiant-e-s, inquiet-e-s de voir leurs aides au logement diminuées.
- **Précarisation des baux** avec le bail « mobilité » permettant de louer un appartement pour une période comprise entre 1 et 10 mois. Jusqu'alors de 3 ans, cette nouvelle disposition s'inscrit dans une logique d'uberisation, démontrée à maintes reprises à l'époque où Emmanuel Macron était ministre de l'Économie (cars Macron, loi Macron, discours encourageant les jeunes à exercer le métier de chauffeur uber...).

QUE PROPOSE LA FRANCE INSOUMISE ?

- **Garantir un droit au logement digne.** Atteindre un objectif de « zéro sans abri », interdire les expulsions sans relogement, mettre les logements aux normes écologiques.
- Mobiliser le parc privé avec des **réquisitions de bâtiments vides**, un **encadrement des loyers** et des mesures anti spéculation foncière.
- **Développer massivement le logement public et social** : 200 000 logements sociaux / an ; augmentation de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) et augmentation du quota de logements sociaux (SRU) à 30 %.
- **Faire la « sécurité sociale du logement »** : garantie universelle des loyers publics et privés par l'intermédiaire d'une caisse de solidarité nationale.



5. ACCÈS AUX DROITS

LE SAVIEZ-VOUS ?

- **Le problème, c'est le non-recours, pas la fraude !** Loin de l'imaginaire de la « fraude sociale » massive qui culpabilise celles et ceux survivant grâce au soutien d'aides publiques, la réalité des personnes précaires recouvre surtout un non-recours aux divers services sociaux. **Le non-recours contribue donc à maintenir les gens dans la pauvreté.**
 - . **36 % des personnes qui ont droit au RSA** (revenu de solidarité active) **ne le réclament pas** soit 5,3 milliards d'euros non-dépensés.
 - . **21 à 34 % des personnes éligibles à la CMU** (couverture maladie universelle) **n'en font pas la demande.**
 - . Un-e jeune sur cinq ne sollicite pas les aides auxquelles il et elle a droit.
 - . 63 % des demandes d'hébergement au 115 **n'ont débouché sur aucune proposition** (entre le 10 juin et le 10 juillet 2017).
- Pour les personnes sans-domicile fixe, cela est accentué par l'**obligation d'avoir une adresse stable à laquelle recevoir son courrier**, pour entamer la plupart des demandes d'aides sociales. Or les associations ou services municipaux de « domiciliation » (c'est-à-dire fournissant une boîte aux lettres et un accompagnement social) sont saturés et ne peuvent accueillir de nouvelles personnes.
- Par ailleurs, on observe un durcissement des conditions d'accès aux droits directement lié aux baisses de subvention de la Sécurité Sociale et des collectivités territoriales : **celles-ci sont contraintes de durcir les pré-requis pour obtenir leurs aides**, impactant directement des milliers de foyers subissant déjà des situations de pauvreté.

COMMENT EN SOMMES-NOUS ARRIVÉ·E·S LÀ ?

- Les personnes en situation de précarité ont des **difficultés grandissantes à accéder aux prestations sociales qui leur sont pourtant destinées** (minima sociaux, accompagnement...) pour diverses raisons :
 - . Le **manque d'information** ou la difficulté à recevoir ces informations.
 - . La **complexité des démarches** à réaliser pour débloquer les droits, accentuée par la **fermeture de lieux physiques d'institutions** et la dématérialisation des actes administratifs.
 - . Les **pratiques abusives** de certaines institutions ainsi que la **réduction des aides** proposées par les collectivités territoriales, conséquence directe des baisses de financements.
 - . Le **manque de financement** donné aux services sociaux et aux associations, pourtant chargées d'informer et d'accompagner les personnes.

QUE FAIT LE PRÉSIDENT MACRON ?

- La politique économique menée par Emmanuel Macron depuis son élection, visant à stigmatiser l'« assistanat », va dans le sens d'un **contrôle renforcé des personnes bénéficiant de prestations sociales**, perpétuellement soupçonnées de vouloir frauder.
- Par ailleurs, d'autres éléments viennent **renforcer le non-recours aux droits** :
 - . La **suppression des services publics de proximité** telles que les agences des institutions (CAF, assurance maladie, La Poste...) ou les gares SNCF les moins « rentables » (moins de transports = moins de facilités à accéder aux services, de plus en plus concentrés dans les grandes villes).
 - . L'**affaiblissement des bailleurs sociaux** suite à la baisse des APL, qui jouaient pourtant un rôle central dans l'accompagnement des publics en difficulté.
 - . La « circulaire Collomb », du nom du Ministre de l'Intérieur, qui met **fin à l'hébergement inconditionnel**. Le principe de l'accueil inconditionnel prévoit que toute personne en situation de détresse présente sur le territoire a le droit à un hébergement et à un accompagnement, et ce, quelque soit son statut administratif.

QUE PROPOSE LA FRANCE INSOUMISE ?

- **Création d'une garantie dignité de 1 000 euros** par mois versée sans contrepartie à toute personne majeure et qui ne pourrait être suspendue, afin que personne ne continue de vivre sous le seuil de pauvreté. Cette garantie sera versée automatiquement par l'administration fiscale pour éviter le risque de non-recours.
- **Développement des infrastructures publiques** (généralisation du Wi-Fi dans les espaces publics) et mise en place d'un tarif social pour l'accès à internet, afin que chacun-e puisse utiliser les technologies numériques nécessaires à l'insertion et l'accès aux droits. La formation à l'usage de ces outils dès l'école sera développée et les services publics s'adapteront pour proposer aux usager-e-s un accompagnement plus individualisé.
- **Augmentation des effectifs des services publics** pour accompagner réellement les usager-e-s.
- **Soutien aux associations** assurant un accueil immédiat et sans condition aux personnes en difficulté.
- **Revalorisation des moyens d'accompagnement** pour les structures d'accueil de jour et d'hébergement qui permettent aux personnes de survivre mais également de sortir de la précarité.
- Création de **partenariats entre institutions et associations** pour agir par un accompagnement à la fois personnalisé et global des personnes précaires, coordonné par un-e référent-e unique.
- Mise en place d'un **financement national immédiat aux associations et structures publiques locales** pour assurer un plan d'urgence de domiciliation des personnes sans-abri.



6. JEUNES ET PRÉCAIRES

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Au 1^{er} janvier 2017, la France compte **20 millions de jeunes de moins de 25 ans**, soit 30 % de la population. Un peu plus de la moitié est scolarisée, mais près de **2 millions de jeunes sont sans emploi, sans formation et sans diplôme en France**.
- En 2012, **plus de 23 %** des 18-34 ans vivaient **sous le seuil de pauvreté**.
- Un-e étudiant-e sur deux travaille pendant ses études.
- Seul-e-s **7,4 %** des étudiant-e-s sont logé-e-s en résidence du CROUS.
- Un-e jeune sur cinq a **renoncé aux soins**, souvent faute d'argent.
- Le taux de chômage des jeunes est **deux fois supérieur** au taux de chômage de l'ensemble de la population : on l'estime à environ **23 % en 2017**.
- 50 % des contrats des 15-24 ans sont des **contrats précaires**.
- **Un quart** des 140 000 personnes **sans domicile** en France sont des jeunes de moins de 30 ans.

COMMENT EN SOMMES-NOUS ARRIVÉ-E-S LÀ ?

- Malgré l'augmentation du coût de la vie, les **bourses sur critères sociaux n'ont pas augmenté**. La plus haute bourse étudiante est de 555 euros, soit la moitié du seuil de pauvreté. De nombreux-ses étudiant-e-s sont alors obligé-e-s de travailler pendant leurs études ou de souscrire à des prêts étudiants.
- Les politiques de **déconstruction du code du travail** affectent énormément les jeunes dans leur recherche d'emploi :
 - . Les entreprises demandent souvent de l'expérience que les jeunes n'ont pas, ils-elles sont souvent relégué-e-s à des stages, des emplois précaires (type service civique), des CDD etc.
 - . Les jeunes n'ont pas le droit à certains minima sociaux comme le RSA avant 25 ans.

QUE FAIT LE PRÉSIDENT MACRON ?

- Mise en place de mesures aggravant la précarité des jeunes, avec notamment la **baisse des APL**.
- Des **baux de location précaires** (1 à 10 mois) à destination des jeunes.
- Une **dévalorisation** de l'enseignement professionnel et technique.
- La suppression des contrats aidés.

QUE PROPOSE LA FRANCE INSOUMISE ?

- Création pour toutes les personnes majeures vivant sous le seuil de pauvreté, d'une **garantie dignité de 1 000 euros** par mois pour une personne seule. Cette garantie sera ouverte aux jeunes dès 18 ans.
- Mise en place de la **gratuité des formations universitaires**, et la prise en charge par l'État des frais de scolarité des universités.
- Création d'une **allocation autonomie** pour les étudiant-e-s de 800 euros par mois, sous conditions de ressources.
- Remplacement des « emplois d'avenir » qui n'ont pas fonctionné, par des « **contrats jeunes** » d'une **durée de cinq ans**, dans le secteur non marchand et public. Plus de 400 000 de ces contrats donneront droit à une formation qualifiante en alternance ou à une préparation aux concours de la fonction publique.
- **Augmenter le nombre de places en cité universitaire** avec la création de 15 000 logements étudiants régis par le CROUS par an, et la mise en œuvre d'un plan de rénovation des résidences existantes, avec la mise aux normes écologiques.
- Renforcer les moyens de **l'aide sociale à l'enfance (ASE)** et de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).



7. ALIMENTATION ET INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

LE SAVIEZ-VOUS ?

- **4,8 millions de personnes** subissent l'insécurité alimentaire et bénéficient d'une aide alimentaire en France.
- **600 000 personnes** en France disent souffrir « souvent ou parfois » de la faim.
- C'est avant tout la **précarité économique** qui empêche de nombreuses familles de s'alimenter de façon saine. L'alimentation est d'ailleurs le **premier poste de dépense réduit** en cas de difficultés financières.
- L'insécurité alimentaire concerne une **population très hétérogène** : personnes isolées, familles monoparentales, chômeur-se-s, étudiant-e-s, personnes en emploi précaire, travailleur-se-s pauvres, retraité-e-s, personnes en situation de handicap etc.
- L'insécurité alimentaire a des **conséquences réelles et graves sur la santé**. La « malbouffe » est un problème sanitaire majeur touchant en majorité les Français-es les plus modestes et conduisant à une augmentation inégale de l'obésité.

COMMENT EN SOMMES-NOUS ARRIVÉ·E·S LÀ ?

- Les gouvernements précédents n'ont jamais mené une lutte réelle sur ce sujet et ont laissé des associations combler l'**irresponsabilité de l'État** sans leur donner les moyens nécessaires pour réaliser leurs missions.
- Les différentes crises économiques ont eu un **impact sur les dépenses** des Français-es et en premier lieu sur leur budget alimentation.
- Les paniers alimentaires se sont profondément modifiés privilégiant **une alimentation industrielle**, moins chère mais plus néfaste pour la santé.
- Les **lobbyistes agroalimentaires** ont réussi à séduire de nombreux politiques français-es et disposent désormais d'un pouvoir important, allant jusqu'à influencer le résultat de certains votes au Parlement européen.

QUE FAIT LE PRÉSIDENT MACRON ?

- Un manque criant de volonté politique concernant la sécurité alimentaire avec une **absence totale de mesures** alors même qu'elle devrait être une priorité nationale.
- Les États Généraux sur l'alimentation lancés par le Gouvernement se concentrent sur le rapport de forces entre agriculteur·rice-s et grande distribution **oubliant l'urgence de la situation**.
- Les seules interventions d'Emmanuel Macron sur ce thème n'abordent que la notion **de guerre de prix**, déshumanisant complètement la problématique pour la réduire à une **logique économique**.

QUE PROPOSE LA FRANCE INSOUMISE ?

- L'ouverture d'une **commission d'enquête** sur l'alimentation industrielle par le groupe parlementaire.
- Mise en place d'une véritable politique d'aide alimentaire aux plus démunis.
- Garantir aux associations les **moyens nécessaires d'aides alimentaires** afin de mener à bien leurs missions d'intérêt général.
- Mise en place d'un **service citoyen obligatoire** qui pourra aider à ces missions de solidarité.
- Proposer la **cantine bio et gratuite** dans chaque école afin que les enfants bénéficient d'un repas sain et équilibré.
- **Soutenir les agriculteur-riche-s** qui s'installent dans une démarche de circuits courts de proximité, en liaison avec les réseaux citoyens.
- Protéger et généraliser l'**Économie Sociale et Solidaire**.



8. SANTÉ - ACCÈS AUX SOINS

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Avant 1977, **tous les médicaments étaient remboursés à 100 %** par la sécurité sociale. Aujourd'hui, il existe plus de **2 630 médicaments** qui ne sont plus totalement remboursés (35 % pour la plupart), voire pas du tout.
- **46 %** des Français-es ont déjà **renoncé à des soins** et **1 français-e sur 5 pour des raisons financières**.
- Les 5 principales industries pharmaceutiques ont dépassé les **200 milliards d'euros de revenus en 2015** pour un bénéfice de près de **47 milliards**.
- Près de 7 millions de Français-es, soit **10 % de la population**, vivent à **plus de 30 minutes d'un service d'urgences**.
- Il existe un **écart d'espérance de vie de 10 ans** entre les ouvrier-e-s et les cadres.
- Depuis 2007, la population française a augmenté de 3,5 millions de personnes (5 %) alors qu'il y a **8 000 (8,4 %) médecins généralistes de moins**. En 2025, **1 médecin généraliste sur 4 ne sera pas remplacé-e** si rien n'est fait.
- L'AME (Aide médicale d'État) concerne les étranger-e-s vivants sur le sol français depuis 3 mois et ne représente que 0,5 % du budget de l'assurance maladie.

COMMENT EN SOMMES-NOUS ARRIVÉ-E-S LÀ ?

- Création en 1945 de la Sécurité Sociale avec **pour objectif l'accès aux soins pour toutes et tous**.
- Courant des années 70-80, le courant néolibéral gagne la France au point que l'ex n°2 du MEDEF, D. Kessler dira : « *Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de **défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance*** » dont est issue la sécurité sociale.
- En 1971, création du **Numérus Clausus** qui limite le nombre de médecins formé-e-s chaque année et qui est à l'origine des **déserts médicaux**.
- En 1996, l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) est créé dans le cadre du plan Juppé et répond ainsi aux objectifs de l'UE de **limiter les dépenses de santé à 3 % du PIB**.
 - . Depuis 2003, plus de **76 000 lits d'hôpitaux ont été fermés**, alors que la **fréquentation des urgences a plus que doublé** au cours des deux dernières décennies.
 - . Depuis 2013, **22 000 postes ont été supprimés à l'hôpital** alors qu'il y a eu **300 000 patient-e-s hospitalisé-e-s en plus**.
- En 2007, création de la tarification à l'activité (T2A) qui fait passer d'une logique de moyens (les dépenses conditionnent les recettes) à une logique de rentabilité (les recettes conditionnent les dépenses). L'individu malade devient un-e **consommateur-riche de soins** et est considéré-e comme **responsable** de son état de santé.

QUE FAIT LE PRÉSIDENT MACRON ?

- La Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2018 amène à une **coupe supplémentaire de 5,2 milliards d'euros**.
 - . **16 000 lits d'hôpitaux** supplémentaires vont être **fermés**, **22 000 postes supprimés** et le budget de ces hôpitaux va être **amputé de 3 milliards supplémentaires**.
 - . **Diminution du remboursement par l'assurance-maladie** au profit des complémentaires de santé privées.
- Le **regroupement des hôpitaux** va être approfondi, ce qui va aggraver la **destruction du maillage du territoire** et **accroître les inégalités d'accès aux soins**.
- Le « **virage ambulatoire** » (opérations chirurgicales et soins sans hospitalisation) et le « virage numérique » vont être généralisés, accélérant la **déshumanisation de la médecine et des soins**.
- La création d'un « **service sanitaire** » va contraindre des **étudiant-e-s inexpérimenté-e-s à fournir un travail gratuit** pour **remplir les missions de préventions que l'État devrait assurer** par la médecine du travail et la médecine scolaire.

QUE PROPOSE LA FRANCE INSOUMISE ?

- **Sécurité Sociale intégrale** par la fusion de toutes les complémentaires santé avec la sécurité sociale :
 - . **Remboursement de tous les soins** (y compris dentaires et optiques) à **100 %** pour tout le monde.
 - . Suppression de l'Objectif National des Dépenses de l'Assurance Maladie (ONDAM).
 - . **Économies** faites sur les frais de gestion et de marketing des complémentaires santé **de plus de 7 milliards par an**.
- **Suppression du Numéris Clausus** et création d'un corps de **médecins fonctionnaires** pour **lutter contre les déserts médicaux**.
- **Recruter 62 500 soignant-e-s et médecins à l'hôpital**.
- **Renforcer la médecine scolaire et la médecine du travail** par des augmentations d'effectifs significatifs.
- **Créer un pôle public du médicament** chargé des activités de recherche et de production de médicaments essentiels et **encadrer les prix des médicaments**.
- **Casser la logique court-termiste** du PLFSS (Projet de Loi de Finance de la Sécurité Sociale) annuel en votant une **stratégie nationale de santé quinquennale**.



9. INÉGALITÉS - FEMMES ET PRÉCARITÉ

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Travailleuses pauvres, chômeuses, cheffes de famille monoparentales, retraitées : **les femmes sont de plus en plus exposées à la précarité.**
- Les femmes représentent **70 % des travailleur-se-s pauvres**, occupent **82 % des emplois à temps partiels et 62 % des emplois non qualifiés**. Les femmes sont également plus touchées par le chômage, **57 % des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)** sont des femmes.
- Elles **gagnent 26 % de moins** que les hommes et cet écart s'élève à **40 % dans les pensions de retraite.**
- En France, en 2010, **4,7 millions de femmes** avaient un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté soit 964 euros mensuels pour une personne seule. Le taux de pauvreté des plus de 75 ans est **2 fois plus élevé** chez les femmes que chez les hommes.
- Les emplois à prédominance féminine **sont les moins bien payés** : dans la grande distribution les femmes représentent 61 % des salarié-e-s , 97 % des aides à domicile et secrétaires. Les deux-tiers des salarié-e-s à bas salaire sont des femmes.
- **1 famille monoparentale sur 3** est pauvre et dans 9 cas sur 10 ce sont des mères qui élèvent seules leurs enfants. Les mères isolées représentent la quasi-totalité des 190 000 allocataires du RSA socle majoré.
- Parce qu'elles traversent une situation de précarité, ces femmes connaissent une santé dégradée et un moindre accès aux soins : selon une étude de juin 2016, les femmes représentent **64 % des personnes ayant reporté ou renoncé à des soins au cours des 12 derniers mois**. Les femmes précaires ont plus de mal à obtenir un suivi gynécologique.
- Le taux de fréquence des troubles musculosquelettiques chez les ouvrières est de 8,4 pour un million d'heures salariées contre 2,4 pour les ouvriers.
- Depuis 10 ans il y a une **augmentation des femmes SDF** de 70 %, elles représentent 22 % des personnes isolées sans domicile. Ces femmes subissent de nombreuses violences, n'ont que peu accès à des hébergements : 1 femme sur 4 est hébergée à Paris par le Samu social. Les protections hygiéniques sont souvent inaccessibles aux femmes SDF, et elles ne peuvent pas bénéficier de conditions d'hygiène suffisantes dans ces périodes.
- Les femmes précaires sont les plus exposées aux violences : **55 % des jeunes appelantes** (18-25 ans) au 3919 (ligne d'écoute pour les violences faites aux femmes) sont sans emploi, et une sur trois n'a pas de ressources propres et vit le plus souvent en logement précaire ou est hébergée.

COMMENT EN SOMMES-NOUS ARRIVÉ-E-S LÀ ?

- Les nombreuses **réformes sur les retraites et sur le code du travail** (loi El Khomri, loi Macron) ont renforcé la précarité des femmes.
 - . L'augmentation de la CSG baisse les pensions de retraite et touche principalement les femmes qui ont des retraites plus basses que les hommes.
 - . Les ordonnances visant à détricoter le Code du travail tout comme les nombreuses dispositions anti-sociales de loi de finances 2018 votée par la majorité parlementaire vont concourir à précariser encore plus les femmes et à creuser les inégalités. Les emplois précaires augmentent, les CDD et temps partiels prédominent, notamment dans les métiers occupés majoritairement par des femmes.
 - . La suppression des contrats aidés, pourvus en majorité par des femmes, a renforcé la précarité de ces femmes.
- Les **conditions de travail des femmes précaires** sont absentes des dispositifs de prévention et de compensation des risques et de la pénibilité au travail :
 - . Certains métiers majoritairement féminins **ne sont pas considérés à risque** alors qu'ils présentent des risques de troubles musculosquelettiques ou respiratoires, or la loi El Khomri supprime la visite médicale obligatoire pour ces métiers. Principalement dans le secteur tertiaire, avec des horaires fractionnés, en tant qu'assistantes maternelles, aides à domicile, employées de maison ou encore hôtesses de caisse.

QUE PROPOSE LA FRANCE INSOUMISE ?

- Revaloriser les métiers occupés majoritairement par des femmes (qualifications, grilles salariales, pénibilité etc) et agir pour un **égal accès à toutes les formations et tous les métiers**.
- Généralisation des **accords d'entreprise contre les inégalités de salaire et de carrière** entre les femmes et les hommes, sanctions financières et pénales contre les entreprises qui ne respectent pas cette égalité (jusqu'à l'interdiction d'accès aux marchés publics).
- Véritable **service public de la petite enfance** et 500 000 nouvelles places en crèche et modes de garde adaptés.
- Instaurer des **congés parentaux de durée identique** entre les parents.
- Augmentation des salaires et **minima sociaux, réduction du temps de travail**. C'est en réduisant le temps de travail et en augmentant les salaires que l'on créera les conditions d'une autonomie financière et personnelle des femmes.
- **Supprimer le travail partiel contraint** et sanctionner les entreprises qui n'embauchent qu'à temps partiel : le CDI à temps complet doit être la règle, l'emploi statutaire la norme.
- Renforcer la politique de **logements prioritaires et d'hébergements d'urgence** pour les femmes en danger.
- S'assurer d'une présence dans les déserts médicaux de gynécologues sans dépassement d'honoraires.



10. L'ACCÈS À LA CULTURE

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Lorsque l'on parle de pauvreté, il est bien sûr question de l'accès aux soins, de subsistance alimentaire, de droit au logement, d'emploi etc. Mais cela ne doit pas nous faire oublier **les questions du nécessaire accès à la culture** et, plus largement, à l'**éducation populaire**.
- La culture ne se distribue pas selon les classes sociales : tous les êtres humains ont droit à un accès au savoir, aux arts, à la musique, à la poésie, à la peinture.
- L'apprentissage scolaire que nous voulons pour tous les enfants de la République joue un rôle décisif dans l'accomplissement individuel et passe en premier lieu par des moyens alloués à l'école de la République et la conjonction d'action des enseignant-e-s et parents, des personnels administratifs et pédagogiques, des collectivités.
- L'accès à la culture est devenu difficile pour une grande majorité de la population et un luxe et inaccessible pour les plus démunis-e-s :
 - . 25 % des ouvrier-e-s vont au musée contre 60 % des cadres.
 - . les banlieues et les villages sont de véritables « déserts culturels ».

COMMENT EN SOMMES-NOUS ARRIVÉ-E-S LÀ ?

- La marchandisation de la culture et de l'éducation, la privatisation de pans entiers du service public, les politiques austéritaires de ces dernières décennies ont détruit les outils d'éducation populaire acquis par le mouvement ouvrier. L'exemple des fédérations ; des œuvres laïques, Léo Lagrange, des MJC, en sont les plus criantes victimes.
- L'art et la culture sont devenus de simples produits marchands.

QUE FAIT LE PRÉSIDENT MACRON ?

- La **suppression de près de 250 000 emplois** d'intérêt général dans les domaines éducatifs, scientifiques, environnementaux, culturels et sportifs.
- La **réduction des dotations aux collectivités** et des moyens des associations, qu'ils soient issus de subventions ou de mécénat privé.
- L'asphyxie des compagnies théâtrales, de spectacle vivant et de rue et de la création artistique.
- La **dégradation des bibliothèques et médiathèques**, du service de lecture publique.
- La *distribution d'un chèque culture* ne résoudra pas l'accès à la culture des plus modestes.

QUE PROPOSE LA FRANCE INSOUMISE ?

- La culture doit être libérée de l'esprit des affaires.
- Faire de l'éducation artistique dans toute sa diversité **une vraie priorité** de la maternelle à l'université.
- L'**accès libre et gratuit** aux musées, médiathèques, théâtres et équipements culturels publics aux personnes en situation de pauvreté (minima sociaux).
- Le maintien des emplois d'intérêt général et le développement des **filières de médiation culturelle**.
- La reconnaissance du statut de **médiateur d'éducation populaire**.
- La stricte application du **1 % culturel** pour le financement des Arts et de la Culture, et sa généralisation aux promoteurs et opérateurs privés (construction, énergie, téléphonie...).
- La culture n'est ni un luxe ni une marchandise mais **un bien commun** : nous proposons pour cela de porter à 1 % du PIB l'investissement de l'État en matière de culture.



11. EHPAD

LE SAVIEZ-VOUS ?

- **Les maisons de retraite sont difficiles d'accès et chères pour les retraité-e-s :**
 - . File d'attente pour obtenir une place : 6 mois d'attente minimum pouvant aller jusqu'à 2 ans.
 - . Le prix se décompose en 3 volets : Hébergement, soins et dépendance.
 - Hébergement : de 1 800 euros à 5 000 euros (jusqu'à 8 000 euros dans certains cas).
 - Moyenne : 1 500 euros en milieu rural et 2 900 euros en ville.
 - . La retraite moyenne est de 1 200 euros net. et le minimum vieillesse est de 830 euros.
- **Mais rentables pour les opérateurs du privés :**
 - . Korian : 15.5 % de marge et 6 % de bénéfice.
 - . Les fonds de pension achètent des chambres à bas prix et qui rapportent 5 à 6 %.
 - . La rentabilité se joue sur les derniers lits : le taux de remplissage à 100 % est toujours visé.
 - . Économie sur la nourriture : 4,35 euros / jour et par pensionnaire chez Korian, quand un-e cuisinier-e d'un établissement public dispose de 6 euros par jour.
- **Un lieu de travail difficile, parfois dangereux, pour les professionnel-le-s :**
 - . Un taux d'accident du travail deux fois supérieur à la moyenne nationale (95 / 1000 pour 34 / 1000), plus important que dans le secteur du BTP (64 / 1 000).
 - . Le plus gros manque : le temps, pour s'occuper des personnes (soins, quotidien) et pour leur parler.

COMMENT EN SOMMES-NOUS ARRIVÉ-E-S LÀ ?

- **Vieillesse de la population** : entre 2007 et 2030, les plus de 60 ans passent de 21.5 % de la population à 29.4 %.
 - . Selon une étude de 2011, les personnes en EHPAD sont de plus en plus âgées (la moitié d'entre elles a plus de 87 ans et 5 mois), de plus en plus en perte d'autonomie, et les femmes sont majoritaires.
- **Aggravation des pathologies** : 260 000 résident-e-s souffrent d'une maladie neuro-dégénérative. De plus en plus d'Alzheimer, de démences séniles, de personnes dépendantes.
- Sous couvert d'harmonisation des tarifs entre les établissements publics, associatifs, et privés, le gouvernement a depuis 2009 soustrait 200 millions d'euros de financement au secteur. Pour la Fédération hospitalière de France (FHF), qui regroupe de nombreux EHPAD publics, « *les établissements atteignent désormais le point de rupture et c'est aujourd'hui la réforme de la tarification des EHPAD qui est en cause* » .
- Cette réforme, votée en 2016 et applicable au 1er janvier 2017, change de mode de calcul du financement départemental des EHPAD. Une partie de ce financement est librement décidée par le président du conseil départemental, une autre partie est calculée en fonction de l'autonomie moyenne des PA sur le département. Elle a 2 conséquences : **disparité des financements selon les départements, et diminution de la subvention**, entraînant des suppressions de postes.

QUE FAIT LE PRÉSIDENT MACRON ?

- Les professionnel-le-s mobilisé-e-s demandent un ratio de 100 / 100. La ministre Agnès Buzyn répond que ce chiffre « *n'a aucun fondement théorique ou scientifique* ». Elle reconnaît que les effectifs sont insuffisants, mais n'annonce **pas de chiffres de recrutement**.
- La ministre minimise les besoins : elle annonce faire un effort en ajoutant 50 million d'euros aux 100 millions déjà inscrits dans la LFSS 2018. Cette somme représente en fait 80 euros / an / résident-e, **soit 19 centimes par résident-e et par jour**. Ce qui donne 25 000 emplois, quand le secteur en a besoin de 100 000, soit 5 milliards d'euros (selon Jean Vignes, secrétaire général de la Fédération Sud santé sociaux).

QUE PROPOSE LA FRANCE INSOUMISE ?

- Réduire le **reste à charge de 500 euros** par mois pour les personnes en établissement (contre 1 400 euros actuellement).
- Construire une **prise en charge solidaire de la dépendance**, financée par une mise à contribution des revenus immobiliers et des successions sur les gros patrimoines (vs la spéculation sur les places en EHPAD).
- Développer un **réseau public de maisons de retraite** avec des tarifs harmonisés et accessibles, créer 10 000 places par an en EHPAD publics pendant cinq ans.
- Former, qualifier et recruter en nombre suffisant le **personnel nécessaire**, soit au moins 100 000 personnes (exactement le besoin)
- Refondre les grilles de rémunération et de qualifications pour **valoriser les métiers** de la prise en charge de la perte d'autonomie



12. ISOLEMENT

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Selon la Fondation de France, dans sa dernière étude sur le sujet, intitulée « Les solitudes en France - 2016 » :
« Sont considérées comme isolées objectivement les personnes **ne rencontrant jamais physiquement les membres de tous leurs réseaux de sociabilité** (famille, ami-e-s, voisin-e-s, mis, voisins, collègues de travail ou activité associative) ou ayant uniquement des contacts très épisodiques avec ces différents réseaux : quelques fois dans l'année ou moins souvent. »
- « **Un-e français-e sur dix** est en situation objective d'isolement. La faible fréquence de leurs contacts laisse supposer que ces personnes objectivement isolées sont en situation de **vulnérabilité psychosociale** dans la mesure où il leur est probablement plus difficile de s'appuyer sur un membre de leur entourage en cas de coup dur, d'échanger leurs joies et leurs peines, et de bénéficier des bienfaits des liens sociaux forts. »
- 63 % des personnes touchant **moins de 1 000 euros** par mois se sentent seules (56 % sur la totalité de la population).
- 23 % des personnes qui touchent moins de 750 euros et 21 % des 750 - 1 000 euros **se sentent seules tous les jours** ou presque contre seulement 6 % des plus de 4 500 euros.

Pour La France insoumise, il s'agit d'un enjeu en tant que tel. Lors des travaux relatifs à la campagne de lutte contre la pauvreté ayant eu lieu lors de la convention, les insoumis-es ont pointé que « **la pauvreté provoque aussi un sentiment d'isolement qui enferme dans une spirale infernale** ». Ils et elles ajoutent que « **les associations qui tentent de s'attaquer à cette difficulté n'ont pas assez de moyens et la baisse des subventions et des emplois aidés complexifie encore davantage leur travail** ».

COMMENT EN SOMMES-NOUS ARRIVÉ-E-S LÀ ?

- **L'isolement est plus fort chez les bas revenus et les chômeur-se-s :**
 - . De nombreux sociologues ont montré ces dernières décennies **l'influence de conditions matérielles** d'existence sur le lien social (Castel, Pan Ké Son, Bigot, Hoibian).
 - . Surreprésentation des personnes isolées chez **les chômeur-se-s et les inactif-ve-s** non étudiant-e-s. Le sentiment d'isolement est très souvent lié à la perte / séparation d'un-e conjoint-e ou à la **perte d'un emploi**.
 - . **Un-e isolé-e sur trois a des bas revenus**, alors que la proportion est d'un-e sur quatre sur l'ensemble de la population. « Les isolé-e-s sont par ailleurs surreprésenté-e-s parmi les Français-es qui s'imposent des restrictions sur leurs dépenses de santé et d'alimentation. »
- **Les personnes âgées : une situation très préoccupante :**
 - . C'est un enjeu que la France insoumise a notamment évoqué dans son livret dédié à la ruralité : « Pour les personnes âgées, les moins mobiles et les plus précaires, les liens sociaux se relâchent et l'isolement augmente ».
 - . Le taux d'isolement est **croissant avec l'âge** : il concerne 7 % des moins de 25 ans, 11 % des 25-39 ans et 12 % au-delà et jusqu'à 69 ans.
 - . Les seniors **pauvres sont beaucoup plus touché-e-s** par l'isolement. **35 %** des seniors qui touchent moins de 750 euros se disent préoccupé-e-s par l'isolement, contre 28 % en moyenne et 16 % pour celles et ceux qui touchent plus de 4 500 euros. Par ailleurs, dans la catégorie « retraité-e-s CSP », ils.elles sont 59% à se sentir seul-e-s.
- **Des conséquences très concrètes sur la vie des gens :**
 - . L'isolement est lié à « un **retrait de la vie culturelle** et des pratiques de loisirs limitées » : faible taux d'accès aux bibliothèques, salles de sport, cinémas, etc. 7 isolé-e-s sur 10 ne fréquentent jamais de bibliothèque, même taux pour les équipements sportifs, 4 sur 10 ne vont jamais au cinéma. **1 isolé-e sur 2 n'est pas parti-e en vacances** ces 12 derniers mois (contre 37 % des Français-es).

- . L'isolement affecte fortement la santé des personnes touchées. « Près de trois personnes en situation d'isolement sur dix (**29 %**) jugent leur **état de santé peu ou pas du tout satisfaisant**, contre 19 % de l'ensemble des Français. » **28 %** ont souffert d'un **état dépressif** au cours des 4 dernières semaines (contre 18 % pour l'ensemble de la population).

QUE PROPOSE LA FRANCE INSOUMISE ?

Le 3^e volet du livret « **En finir avec la pauvreté et l'exclusion** » de La France insoumise s'intitule « **Ne laisser personne isolé** ». Elle met en avant les propositions suivantes :

- . **Augmenter les effectifs** des services publics pour un réel accompagnement des personnes. Augmenter les effectifs de Pôle Emploi. Obliger les départements à financer les politiques d'insertion. Ré-ouvrir des lieux d'accueil en milieu rural et urbain.
- . **Soutenir les associations** qui assurent un accueil immédiat et sans condition des personnes en difficulté. Revaloriser les moyens des structures d'accueil afin qu'elles aident les personnes à sortir de la précarité.
- . **Créer des partenariats** entre institutions et associations pour permettre un accompagnement personnalisé et global de la personne.

Par ailleurs, la problématique de l'isolement est évoquée dans d'autres volets du programme. Ainsi, dans sa réponse aux associations et aux professions agricoles et rurales rédigée durant la campagne présidentielle, La France insoumise propose de « **préserver et développer les services publics en milieu rural** pour que l'installation agricole ne soit pas synonyme d'isolement social ».

13. MIGRANT·E·S

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Sous le vocable de réfugié·e·s, de migrant·e·s ou de demandeur·se·s d'asile se cache une même réalité, **l'impératif de survie de personnes en détresse**. Émigrer n'est jamais une partie de plaisir, c'est toujours une souffrance pour celui ou celle qui part.
- Les raisons de ces migrations sont nombreuses : échapper à la guerre aggravée par les interventions militaires, fuir la misère engendrée par les accords commerciaux inégaux de libre-échange, et également pour des raisons climatiques (sécheresses, inondations...).
- Depuis le début des années 2000, plus de **35 000 personnes** sont mortes ou portées disparues en essayant de rejoindre l'Union Européenne (5 000 en 2016).
- Les migrant·e·s accueilli·e·s au sein de l'UE représentent 0,2 % de la population européenne.
- 80 % des demandes d'asile sont refusées par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA).

COMMENT EN SOMMES-NOUS ARRIVÉ·E·S LÀ ?

- L'afflux migratoire est principalement provoqué par les opérations militaires menées au Moyen-Orient et en Afrique.
- Le conflit en Syrie a conduit 7 millions de ses habitant·e·s à se déplacer à l'intérieur du pays et 4 millions à franchir les frontières pour s'installer dans des pays voisins. Les pays frontaliers de ces zones de guerre sont les principaux pays d'accueil.

QUE FAIT LE PRÉSIDENT MACRON ?

- Avec Emmanuel Macron, c'est la politique de « **l'immigration choisie** » et de la **traque aux personnes en situation irrégulière**.
- Le projet de la loi Immigration Asile s'inscrit dans le **prolongement des politiques migratoires agressives** amorcées par les gouvernement précédents :
 - . Réduction de 120 à 90 jours du délai de dépôt d'une demande d'asile.
 - . Réduction de 30 à 15 jours du délai de recours devant la Cour nationale du droit d'asile, ce délai rendra impossible la saisine du juge pour certaines personnes, ce qui conduira à leur expulsion.
 - . Augmentation de la rétention administrative de 80 à 135 jours.
 - . Criminalisation des citoyen·ne·s solidaires.

QUE PROPOSE LA FRANCE INSOUMISE ?

- **Agir pour la paix** en mettant fin aux interventions militaires illégales et illégitimes, comme par exemple en Syrie et au Yémen.
- Mener une politique de co-développement par l'**institution d'une coopération euro-méditerranéenne** et par des propositions d'accords d'échanges économiques respectueux des normes environnementales et sociales.
- **Garantir l'asile** : la France doit être digne de sa tradition historique d'accueil des populations. Pour cela, il faut rompre avec les directives européennes et abroger les lois successives qui ont restreint le droit d'asile en France.
- Mise en place d'un **accueil digne des migrant-e-s** avec une répartition sur l'ensemble du territoire européen. Dans cette perspective, la France insoumise propose :
 - . La prise en compte du critère de détresse pour l'hébergement d'urgence.
 - . Le rétablissement de la carte de séjour de dix ans comme titre de séjour de référence.
 - . La régularisation de toutes et tous les travailleur-se-s sans papier et faciliter l'accès à la nationalité française.
 - . L'interdiction de l'enfermement des enfants dans les centres de rétention administrative.
 - . La prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance des mineur-e-s isolé-es étranger-e-s jusqu'à 21 ans, par la délivrance de contrats jeunes majeurs.
 - . La construction de centres d'accueil aux normes internationales sur le modèle de celui de Grande-Synthe afin de proposer aux migrant-e-s des conditions dignes.



14. LE SURENDETTEMENT ET FRAIS BANCAIRES

LE SAVIEZ-VOUS ?

- **194 194 dossiers** de surendettement déposés en 2016.
- **42 334 euros** représente le montant moyen des dettes dans les dossiers.
- **6 surendetté·e·s sur 10** vivent seul·e·s ou n'ont personne à charge.
- **Vieillessement** des surendetté·e·s avec une majorité de 45-54 ans.
- **28.7 %** des surendetté·e·s sont au chômage.
- Le surendettement peut entraîner l'interdiction de disposer d'une CB et / ou d'un chéquier.

COMMENT EN SOMMES-NOUS ARRIVÉ·E·S LÀ ?

- **Politiques de prévention en échec** : Les campagnes de sensibilisation n'ont aucun effet dès lors que la réglementation relative aux frais d'incidents bancaires est insuffisante, voire inexistante. Le législateur n'a pas défini de plafond général de facturation lié à ces frais.
 - . Changement dans le modèle économique des banques qui a poussé les établissements à **privilégier les rendements** plus que l'accompagnement des client·e·s.
 - . Frais et agios n'ont cessé de croître. L'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) et l'INC (Institut Nationale de la Consommation) estiment qu'ils génèrent aujourd'hui un chiffre d'affaire annuel de 6,5 milliards supporté par 4 à 6 millions de client·e·s.
- Engrenage qui participe de l'**augmentation des inégalités** : 18 % des ménages vulnérables ont un montant de frais d'incidents et d'agios représentant plus de 4 % de leurs revenus contre 1 % toute population confondue.

QUE FAIT LE PRÉSIDENT MACRON ?

- Pas de mesures annoncées par le Gouvernement à ce jour en la matière. Dans son programme, l'ancien banquier de chez Rothschild ne citait qu'une fois le mot « banque », au sujet de la création d'une « banque de données numériques ».
- **Continuité des politiques antérieures.** Emmanuel Macron n'a pas exprimé de volonté de lutter contre l'endettement ou en faveur de la réduction des frais bancaires.
- **Stigmatisation des pauvres.** Damien Adam, un député LREM évoquait en novembre « certaines personnes qui partent en vacances aux Bahamas grâce à l'assurance chômage ».
- Creusement des inégalités avec **la baisse de 5 euros des APL et l'augmentation de la CSG** pour certain·e·s et la suppression de l'ISF pour les autres.

QUE PROPOSE LA FRANCE INSOUMISE ?

- Éradiquer la pauvreté. Plus personne avec moins de 1 000 euros par mois au moyen d'une **revalorisation des minima sociaux**, d'une **allocation d'autonomie** de 800 euros pour les jeunes, d'une **gratuité totale pour la quantité d'eau**, d'électricité et de gaz indispensable à une vie digne ; pour l'éducation publique avec la cantine, les transports, les activités périscolaires, les manuels scolaires, les fournitures scolaires, pour la formation universitaire, l'accès au numérique, à internet...
- **Mieux accompagner les personnes endettées**. Pour cela, il faut recruter dans les CAF, à Pôle emploi, dans les CCAS. Ces embauches seront possibles en revalorisant les moyens des structures d'accueil pour qu'elles aident à lutter contre la précarité. La qualité ne sera que meilleure avec la mise en place de partenariats entre les différent-es acteur·rice·s sociales-aux qui interviennent dans la lutte contre la précarité d'une même personne ou d'une même famille.
- Agir sur les frais d'incidents bancaires en définissant un **plafond mensuel** comprenant l'ensemble des frais prélevés pour l'information des client·e·s et le traitement par l'établissement des incidents de fonctionnement sur le compte d'un·e client·e.
- Limiter le cercle vicieux. Pour cela, il faut **interdire toute facturation de commissions d'intervention** prélevées pour le traitement d'opérations automatisées qui ne nécessitent pas d'analyse de la situation et obliger les établissements à proposer un service gratuit permettant de modifier les dates d'opérations de paiement à tou·te·s leurs client·e·s.
- **Mieux informer sur les frais d'incidents bancaires** en simplifiant et en harmonisant les dénominations utilisées pour qualifier les frais d'incidents bancaires dans les documents à destination des client·e·s et dans la documentation contractuelle.
- Donner les moyens aux pouvoirs publics de mieux appréhender ce sujet en obligeant les établissements bancaires à publier un **rapport annuel des données statistiques** sur les frais d'incidents et agios qu'ils pratiquent.



15. PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

LE SAVIEZ-VOUS ?

- La précarité énergétique interdit à des personnes, des familles entières d'avoir un accès normal et régulier, dans leurs lieux de vie, aux énergies nécessaires à la satisfaction de leurs besoins les plus élémentaires.
- **12,2 millions de personnes** sont en situation de précarité énergétique : soit près d'un ménage sur cinq.
- 8 millions de logements sont des **passoires thermiques**.
- 2,1 millions de personnes vivent dans des **logements privés de confort**, sans eau courante, sans sanitaires, sans chauffage central, sans cuisine...
- Plus de 20% des ménages vivent dans un **logement touché par l'humidité**, ce qui peut entraîner des risques pour un enfant de contracter des affections respiratoires.
- La précarité énergétique **participe et aggrave la spirale de la pauvreté** : les factures impayées viennent accroître le plus souvent d'autres sources d'endettement. Elle touche de plein fouet les ménages les plus précaires.
- La précarité énergétique entraîne de **graves répercussions sur la santé** : bronchites, maladies respiratoires... mais aussi des répercussions psychologiques comme le repli sur soi et l'isolement.
- Selon l'INSEE, 19% des ménages déclaraient en 2013 **avoir souffert du froid** dans leur logement pour des raisons financières. Pour les locataires HLM, ils sont 24% à déclarer souffrir du froid .
- 36% des Français-es sont contraint-e-s de **restreindre leur chauffage** au cours de l'hiver par manque de moyens quand ils.elles ne font pas complètement l'impasse dessus.

COMMENT EN SOMMES-NOUS ARRIVÉ-E-S LÀ ?

- **Des déficits accumulés de construction** : la crise du logement est le résultat de décennies de constructions insuffisantes particulièrement en logements sociaux.
- **Des politiques publiques d'austérité et inégalitaires** : les subventions directes de l'État pour le logement social ont été divisées par six entre 1999 et 2015.
- **Quarante ans de politique au service d'une minorité** : les puissant-e-s traitent le logement comme une marchandise comme les autres.
- **L'absence de mesures d'encadrement** des loyers, du prix de l'électricité et du gaz ainsi que l'absence réelle d'investissements pour la construction de logements isolés.

QUE FAIT LE PRÉSIDENT MACRON ?

- En dépit d'avoir déclaré comme « prioritaire » la lutte contre la précarité énergétique, le gouvernement a **revu à la baisse les mesures et les aides pour la rénovation thermique**. D'ici 2019, le chèque énergie aidant les foyers les plus précaires à payer leur facture d'énergie sera réévalué à seulement 200 euros contre les 600 euros que préconise la Fondation Abbé Pierre pour vraiment aider les plus démunis et financer les travaux de rénovation.
- Nicolas Hulot promettait « **l'éradication des passoires thermiques sur 10 ans** » :
 - . Ces annonces sont insuffisantes selon la Fondation Abbé Pierre et Rénovons.
 - . Les sommes allouées ne permettront qu'un nombre très insuffisant de logements.
 - . La baisse de 5 euros des APL risque de limiter l'action des bailleurs sociaux en matière énergétique.
 - . Le CITE (crédit d'impôt pour la transition énergétique) n'inclut désormais plus le changement des fenêtres, volets et portes.

QUE PROPOSE LA FRANCE INSOUMISE ?

- Inscrire le **droit à un logement digne dans la Constitution** pour qu'il soit au même niveau que le droit de propriété.
- **Réformer le financement de la rénovation** pour permettre aux propriétaires les plus modestes d'en bénéficier.
- Mettre en œuvre un plan de **financement massif des projets de développement durable de l'habitat** et des bâtiments publics dans l'ensemble du parc neuf et ancien en privilégiant la qualité et les économies d'énergie.
- Instauration de la **gratuité** de l'accès à une quantité d'eau, de gaz et d'électricité indispensable à une vie digne.
- Un plan d'investissement de **100 000 milliards** avec notamment l'isolation thermique.



16. DOMICILIATION : UNE ADRESSE POUR EXISTER

LE SAVIEZ-VOUS ?

- La domiciliation permet à toute personne qui n'a pas de domicile stable de disposer d'un **justificatif de domicile et d'une adresse** pour recevoir du courrier et surtout pour **accéder à ses droits et prestations** ainsi que remplir certaines obligations. Il s'agit d'un droit accessible à tou-te-s : citoyen-ne-s français-es, de l'UE, ressortissant-e-s étranger-e-s, en situation régulière ou non.
- Elle permet aux personnes de **pouvoir accéder à leurs droits**, l'obligation première pour commencer un parcours de réinsertion et notamment bénéficier d'aides sociales (il est nécessaire de fournir une adresse pour pouvoir prétendre aux aides de la CPAM, CAF, etc). **Il ne s'agit donc pas que d'une adresse** : les organismes domiciliataires font un accompagnement minimal mais indispensable : aide à la lecture du courrier, écrivain public pour répondre, orientation, explication du courrier reçu.
- **Deux types d'organismes peuvent domicilier** :
 - . Les **CCAS ou CIAS** (compétence de droit commun)
 - . Les **organismes agréés par l'État** : il s'agit principalement d'associations loi de 1901.

COMMENT EN SOMMES-NOUS ARRIVÉ-E-S LÀ ?

- La massification de la pauvreté génère une **augmentation de la demande de domiciliation**.
- Les **organismes de domiciliation sont saturés**, notamment car ce sont les associations, sur certains territoires, ainsi que quelques communes localisées, qui supportent seules le poids de la domiciliation car les autres communes refusent de domicilier les personnes : celles-ci peuvent ensuite prétendre à bénéficier des aides de la commune, y demander un logement social, etc. L'État peine à faire respecter la loi à ce sujet. Exemple :
 - . À Paris, en 2016 : 60 000 personnes domiciliées, 9 % par la Ville via les PSA, le reste par les associations.
 - . Dans le 92 : les structures du Nord du département domicilient beaucoup plus que les communes du Sud qui ne domicilient presque personne.
- Par ailleurs, **aucun financement de l'État n'existe pour l'activité de la domiciliation**, ni vers les associations, ni vers les CCAS. Cela pose d'autant plus problème que les associations assurent un travail indispensable, fondamental pour l'accès aux droits des personnes, mais **réalisé gratuitement**. L'activité est donc réalisée bénévolement ou alors financée sur d'autres crédits (fonds propres, subvention de certaines communes ou conseils départementaux).

QUE FAIT LE PRÉSIDENT MACRON ?

- Depuis l'élection d'Emmanuel Macron, alors même que celui-ci avait porté le sujet devant la Fondation Abbé Pierre en 2017, **aucun membre du gouvernement n'est revenu sur le sujet**. La proposition du candidat Macron de permettre à la Poste de réaliser des domiciliations est restée lettre morte.
- Par ailleurs, la **baisse générale des dotations globales de fonctionnement** pour les collectivités territoriales ainsi que la **baisse générale des subventions** aux associations vont avoir un impact d'autant plus fort sur la possibilité pour les organismes domiciliataires de continuer cette mission.
- Enfin, de manière plus générale, les politiques économiques et sociales du gouvernement Philippe, **génératrices d'exclusion**, jettent et vont jeter de nombreuses personnes dans la pauvreté. Le manque d'ambition dans la politique d'accès au logement ne permet pas d'envisager une résorption rapide des difficultés rencontrées aujourd'hui par les structures domiciliataires : **les baisses de financement du secteur de l'hébergement d'urgence**, le retour sur **l'inconditionnalité de l'hébergement** (permettre à tou-te-s d'avoir accès à l'hébergement, quelle que soit la situation administrative de la personne), sont autant de facteurs qui empêchent les personnes d'accéder à un toit. Le problème de la domiciliation est avant tout un problème de maintien des personnes dans leurs logements et d'accès à un logement à ce qui n'en ont pas.

QUE PROPOSE LA FRANCE INSOUMISE ?

- L'ensemble des propositions relatives au logement vise à éviter que les personnes aient à avoir recours à une domiciliation administrative.
- Inscrire le **droit à un logement digne dans la Constitution** pour qu'il soit au même niveau que le droit de propriété.
- **Interdire les expulsions sans relogement.**
- Faire la « **sécurité sociale du logement** » : mettre en place une garantie universelle des loyers pour favoriser l'accès de tou-te-s au logement, par l'intermédiaire d'une **caisse de solidarité nationale**, comme le défend la Confédération nationale du logement (CNL). Cette caisse aura pour mission de couvrir les impayés de loyers.
- Garantir un **droit effectif à l'hébergement** dans des conditions dignes et adaptées, quelles que soient les conditions de séjour.
- **Réquisitionner les bâtiments vides.**
- **Augmenter les contingents d'attributions de logements sociaux** pour les personnes dont le droit au logement opposable (Dalo) a été reconnu.
- **Revaloriser les aides personnelles au logement** et supprimer le mois de carence avant la perception des premières APL.



17. PAUVRETÉ EN OUTRE-MER

LE SAVIEZ-VOUS ?

- **L'abandon des populations d'outre-mer** a conduit celles-ci à des **révoltes sociales historiques** sous la forme de grèves générales et de mise en place de collectifs unitaires. De grands mouvements sociaux contre la vie chère ont été menés par le LKP en Guadeloupe, le Mouvman 5 Févriyé en Martinique et le COSPAR à La Réunion en 2009, les émeutes qui ont secoué Mayotte en 2011, La Réunion en 2012, et Mayotte, encore, en 2016 ou la Guyane en 2016 également.
- Les territoires d'Outre-Mer sont les départements et/ou **régions les plus pauvres de France** (et même d'Europe, pour Mayotte). Ainsi, sur les 100 plus grandes communes de France, 5 des 8 premières sont des communes ultramarines.
- En 2011, le taux de pauvreté était de **48,6% en Martinique, 49,1% en Guadeloupe, 51,2% à La Réunion, 61,2% en Guyane et 84,5% à Mayotte**.
- Le **chômage est massif en Outre-Mer**, allant de 17,6% en Martinique à 27,1% à Mayotte, en 2016. (Selon les critères du BIT).
- 40% des bénéficiaires du RSA dans les DROM étaient des femmes élevant seules un ou plusieurs enfants (contre 30% en métropole). Par ailleurs, entre 56% (La Réunion) et 62% (Martinique) des allocataires CAF sont des familles monoparentales (contre 30% dans l'hexagone).
- Les produits alimentaires courants coûtent de 28% (La Réunion) à 38% (Martinique) plus chers qu'en hexagone.
- Les **dépenses de santé sont également plus élevées**, de 14,6% (La Réunion) à 18,5% (Guadeloupe).

COMMENT EN SOMMES-NOUS ARRIVÉ.E-S LÀ ?

- **Une situation économique particulière :**

- . Les économies ultramarines sont dominées par des monopoles commerciaux. Ces groupes privés sont appuyés par le gouvernement français. Cette prédation des grandes entreprises condamne les cinq départements français d'Outre-mer à une dépendance toujours accrue aux importations, à la vie chère et au chômage de masse.
- . La **priorité accordée aux intérêts privés** empêche le développement social et écologique de ces territoires et compromet le rayonnement de la France dans le monde.

- **Une intégration à la République et géographique non-aboutie :**

- . Malgré la décolonisation et la départementalisation des territoires d'Outre-Mer, ces derniers restent les **parents pauvres des politiques nationales**. Ils sont soumis à une économie de comptoir et le budget de l'Etat est considéré comme une simple variable d'ajustement
- . Par le jeu de l'**européanisation et de l'atlantisme**, notre pays n'exploite pas le formidable potentiel stratégique que lui offrent ses Outre-mer. Ces derniers devraient être à l'avant-garde du rayonnement républicain ; ils sont relégués au rang de territoires de seconde zone « ultra-périphériques », dit la novlangue européiste.

QUE FAIT LE PRÉSIDENT MACRON ?

- **Toute mesure relative aux Outre-Mer est renvoyée aux « Assises de l’Outre-Mer ».** C’est évidemment insuffisant. Ces Assises ne résoudre rien et vont accoucher de mesures libérales déjà soufflées par le patronat.
- **Le budget Outre-Mer est toujours considéré comme une variable d’ajustement.** Il est présenté comme étant en hausse simplement par des manipulations de chiffres.
- **La Ministre de l’Outre-Mer refuse de répondre à la demande légitime de Mayotte de mise en place d’un plan de rattrapage des services publics, à hauteur de 1,8 milliard d’euro.**

QUE PROPOSE LA FRANCE INSOUMISE ?

- Pour **protéger et relocaliser l’emploi** en Outre-mer :
 - . **Le protectionnisme solidaire** : protéger les productions locales à travers la mise en place d’un bouclier douanier (taxe kilométrique modulée en fonction de l’impact écologique, octroi de mer réformé et sécurisé qui préserve les productions locales).
- Pour une politique publique en faveur de la **croissance et de l’économie locale** :
 - . Étendre la prime de vie chère (accordée à la fonction publique) aux bénéficiaires des minima sociaux et du minimum vieillesse.
 - . Contrôler les prix des biens de consommation et les pratiques des centrales d’achat.
- Donner enfin l’**égalité aux territoires ultramarins**, renforcer nos services publics.
 - . À Mayotte, **aligner les prestations sociales et le droit du travail** sur l’Hexagone.
 - . Mettre en œuvre un **grand plan de rattrapage Outre-Mer** (1,8 milliards d’euros pour Mayotte, chiffrage à réaliser pour les autres territoires), pour que les ultramarin-e-s aient un accès au moins égal aux services publics que ce que connaît la population de l’hexagone.
 - . **Développer un pôle de santé** avec un déploiement physique de l’offre de soin, garantissant un accès aux soins égalitaire sur les territoires (du littoral à l’intérieur des terres).